

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 novembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Guillaume CAPARD, Jean-Claude GAUDE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D147_181122

**FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS, ENTERRÉS ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - ACCORD-CADRE
Passation d'avenants n°2
Autorisation**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a notifié l'accord-cadre de fournitures courantes et services relatif à la fourniture de conteneurs aériens, enterrés et travaux d'aménagement de points d'apport volontaire le 22 avril 2021 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois un an. Cet accord-cadre comprend deux lots, le lot n°1 concerne la fourniture de conteneurs d'apport volontaire aériens, et le lot n°2 concerne la fourniture de conteneurs enterrés et aménagements de points tri, attribués tous les deux au groupement d'entreprises COLLECTAL (mandataire), EUROVIA.

Le contexte sanitaire de l'année 2021 ayant entraîné des pénuries très importantes dans plusieurs secteurs économiques dont la métallurgie se traduisant par une très forte augmentation du prix de l'acier et un doublement des délais d'approvisionnement, un avenant n°1 a été conclu le 16 décembre 2021 portant indemnisation de compensation, modification de la formule de révision des prix et prolongation du délai de livraison pour chacun des deux lots.

Pour rappel, les conteneurs d'apport volontaire sont essentiellement fabriqués avec des tôles d'acier.

La valeur de l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français CPF 24.10 Acier pour la construction a continué sa progression de janvier à mai 2022, passant d'une valeur de 192,2 à 265,3.

Lors de l'actualisation des prix de janvier, le coefficient de révision des prix a été fixé à 1,392 et a entraîné une hausse des prix du marché initial de 39,2 %.

L'application de la formule de révision prévue au deuxième semestre 2022 porterait le coefficient de révision à 1,738 et entraînerait une nouvelle augmentation des prix du marché initial de 73,75 %.

Suite à l'avis n°405540 du Conseil d'État en date du 15 septembre 2022, le Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique offre désormais la possibilité aux acheteurs publics de modifier les conditions financières des contrats pour faire face à des circonstances imprévisibles.

Afin de préserver les finances et respecter les engagements de la collectivité, il est proposé de figer les prix fixés en janvier 2022 et de ne pas appliquer la révision des prix jusqu'à la fin de la période ferme du marché soit jusqu'au 21 avril 2023 pour chacun des deux lots.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 octobre 2022 et du Bureau des Maires du 4 novembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un avenant n°2 pour chacun des lots de l'accord-cadre de fourniture de conteneurs aériens, enterrés et travaux d'aménagement de points d'apport volontaire,
- habiliter son Président, ou le Vice-président le représentant, à signer lesdits avenants ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE la passation d'un avenant n°2 pour chacun des lots de l'accord-cadre de fourniture de conteneurs aériens, enterrés et travaux d'aménagement de points d'apport volontaire,

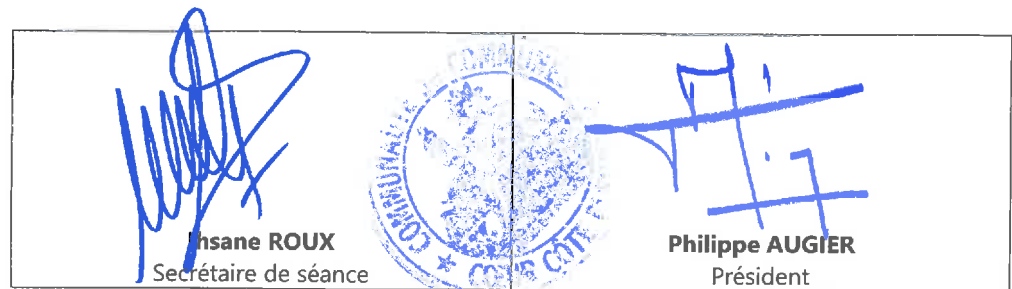
HABILITE son Président, ou le Vice-président le représentant, à signer lesdits avenants ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Handwritten signature of **Isane ROUX**, Secrétaire de séance, and **Philippe AUGIER**, Président. A circular official stamp of the Communauté de Communes is visible between the signatures.

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville